

<b>Zeitschrift:</b>	Revue historique vaudoise
<b>Herausgeber:</b>	Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
<b>Band:</b>	46 (1938)
<b>Heft:</b>	5
<b>Artikel:</b>	Quelques séries de prix à Morges du XIVme au XVIIme siècle
<b>Autor:</b>	Küpfer, E.
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-36108">https://doi.org/10.5169/seals-36108</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 17.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

admettaient la contagion de la peste et qui voulaient prendre des mesures pour l'endiguer. A leurs yeux, le fléau devait être accepté sans murmure, à titre de manifestation du courroux de Dieu. Bèze (*De peste quaestiones duae explicatae*, 1580), qui resta du moins tout objectif et charitable, était d'avis contraire ; sans même connaître qu'il était facile d'aller trop loin dans le sens qu'il estimait juste en principe.

<sup>204a</sup> *Album studiosorum Acad. Lausann.*, publié par L. Junod, 1937, II, 31, 32, 37.

---

## Quelques séries de prix à Morges du XIV<sup>me</sup> au XVII<sup>me</sup> siècles

(*Suite et fin.*)

---

### II

La source d'où nous tirons les séries de prix ci-après est un compte de tutelle présenté le 10 mai 1556 à Messieurs du Conseil de Morges et qui se trouve aux archives de la ville. Ce document contient des données nombreuses et précises sur le coût de certaines marchandises au cours des deux années précédentes, ainsi que sur le prix de diverses journées et services. De ces données plusieurs pourront être rapprochées de celles qui précédent.

Le 21 avril 1554 décédait à Morges Pierre Borgeysaz, d'une famille bourgeoise qui avait donné à la ville des syndics ou gouverneurs en 1481 et 1501. Lui-même était du Conseil des XXIV le 2 janvier 1545 et gouverneur en 1548 et 1550. Sa veuve, Loyse née Pictetot, d'Yverdon, reçut la tutelle de ses deux filles mineures, et c'est le compte rendu de sa gestion que nous avons eu sous les yeux.

Le défunt Pierre était dans une position aisée. Les créances constatées dans l'inventaire au décès et relatives à des prêts divers en témoignent suffisamment. Un de ces prêts, du montant de 47 florins et 6 sols, avait été consenti par lui à la ville, et il y a d'autres indices de cette aisance. Celle-ci se fondait avant tout sur l'exploitation d'un atelier de cordonnerie vieux peut-être d'un siècle, puisque le syndic Henri Borgeysaz, en 1481, était cordonnier. Un de ses descendants, donnant de l'extension aux affaires, avait ajouté une tannerie à la cordonnerie, et feu Pierre exerçait les deux métiers.

D'autre part, comme la plupart des bourgeois de cette époque, il dirigeait une exploitation rurale. Il cultivait donc, ou faisait cultiver, des vignes et des champs qui ne lui appartenaient qu'en partie. Et sans doute en tirait-il un appoint de revenus. En tout cas ses cultures de céréales garantissaient sa maison contre la disette, autrefois trop fréquente.

Les prix que nous avons relevés dans le compte de veuve Loyse Borgeysaz ont donc rapport à ces deux domaines d'activité : l'atelier-magasin (« la butique ») et les terres (« les possessions »). Notons encore que les prix sont toujours en florins, sols et deniers, excepté deux ou trois sommes portées en écus au soleil, dont la valeur est notée à 4 fl. 9 sols. Une fois seulement il est question d'écus « vaillants », indiqués à 4 fl. 10 s. 9 d., sans qu'on aperçoive la raison de cette différence.

Voici maintenant ces prix :

*A. Tannerie et cordonnerie*

2 cuirs de vache et un petit cuir de cheval,	13 fl.
2 grands cuirs « affeytés de cuche » (?),	25 fl.
4 cuirs,	19 fl.

5 dits et 2 peaux de truie,	24 fl.
1 dit de bœuf,	5 fl.
1 dit de génisse (« moge »),	3 fl. 3 s.
4 peaux maroquin de mouton,	4 fl.
1 paire bottes de pêcheurs,	2 fl. 2 s.

Il n'y a pas d'autre prix d'unité pour chaussure.

Tanné pour la clientèle :

1 cuir de vache,	14 s.
2 dits	32 s.
1 dit de cheval,	12 s.
1 dit de vache,	16 s.
1 dit de bœuf,	20 s.
1 peau de chèvre,	3 s. 6 d.
1 dite,	3 s.
2 dites,	4 s. 6 d.
2 peaux de marroquin,	28 s.
1 dite,	14 s.
2 dites,	30 s.

*B. Exploitation rurale*

Achat de 2 bœufs,	48 fl. 1 s. 6 d.
» d'un dit,	23 fl. 6 s.
» de froment de semence (1554), la coupe,	39 s.
» » » » »	40 s.
» d'avoine	8 s.
» de méteil	30 s.
» de chanvre	» le quart., 1 fl.
» de froment	(1555), la coupe, 36 s.
» d'avoine	10 s.

*Vente de vin (réc. 1553), le char (933 lit.), 16 fl.*

»	»	»	»	17 fl. 6 s.
»	»	(réc. 1554)	»	26 fl. 3 s.
»	»	»	»	28 fl. 6 s.
»	de froment,	la coupe,		36 s.
»	»	»		34 s.
»	de méteil,	»		15 s.
»	de pois,	»		28 s.

*Journées d'ouvriers (nourris, sauf indication contraire) :*

pour provigner,		la journée à	2 s.
»	porter la terre et le fumier,	à	15 d.
»	premier fossoyage de vignes,	à	2 s. 6 d.
»	deuxième fossoyage de vignes,	à	2 s.
»	troisième fossoyage de vignes,	à	2 s. 6 d.
journées d'effeuilleuse		à	1 s.
»	»	à	1 s. 6 d.
»	de manœuvre	à	2 s.
»	de faucheur	à	2 s.
»	» (non nourri)	à	4 s.
»	de lieur de gerbes	à	2 s.
»	» »	à	2 s. 6 d.
»	de femmes p. moiss. l'avoine	à	1 s.
»	» p. charger fumier	à	1 s.
»	» p. épandre fumier	à	9 d.
»	» p. vendanger	à	1 s.
»	» »	à	1 s. 6 d.
»	» p. tirer le chanvre	à	1 s.
»	d'ouvrier de vendange	à	1 s. 6 d.
»	» pour fossoyage	à	2 s.
»	» »	à	1 s. 6 d.
»	» batteur de blé	à	9 d.
»	» batteur de pois	à	1 s. 6 d.
»	» de charrue av. attel.	à	1 fl.
»	av. attel. p. charroi de fumier	à	1 fl. 6 s.
»	de charpent., patron et ouvriers	à	3 s.
»	de charp., patron et ouvr. (non nourris)	à	5 s.

C. *Prix divers*

l'aune drap noir pour robe de deuil	5 fl. 4 s.
» futaine de Milan	15 s.
» drap cendré	18 s.
» blanchet	10 s.
» autre drap noir	6 fl. 6 s.
» gros drap « gavot »	15 s.
façon d'une robe de dame, deuil,	10 s.
» » » de servante	3 s.
tissage de toile fil, la pièce	à 8 s.
cuisson de pain de ménage, la coupe (de farine ?)	7 d.
boucherie à domicile, un bœuf	3 s.
» » 2 porcs	2 s.
salaire annuel d'une domestique,	4 fl. et 5 fl.
pour paître une vache pendant la saison,	1 s. 9 d.
» 3 vaches et 2 « moges »	8 s. 9 d.
» 2 porcs	3 s.
estivage d'une vache au Jura, 3 mois	2 s.
pour sel d'une vache pendant l'estivage	2 s.
la livre de chandelles	3 s.
le pot d'huile de noix	8 s.
la livre d'huile d'olives	2 s. 9 d.
la douzaine de harengs	8 s.
le « salagnon » de sel (env. 1200 grammes)	2 s.
le « lanier » sel marin	6 fl.
la « côte » de sel	29 s.
prix d'un porc gras	5 fl.

Nous trouvons encore diverses mentions d'achats de fromage, beurre, « seré », viande fraîche, tripes et poisson qui ne permettent aucune déduction des prix d'unité.

Essayons maintenant d'interpréter ces données, en nous souvenant que la dépréciation des monnaies, déjà sensible au XV<sup>me</sup> siècle, s'était poursuivie au XVI<sup>me</sup> selon un rythme accéléré, dont les prix de céréales relevés plus haut pour quelques années entre 1500 et 1534 sont un indice sûr, nous semble-t-il. On sait que l'abondance des métaux précieux en Europe, consécutive à la découverte de l'Amérique, fut une des causes principales de cette dépréciation. Au moment de la Réformation, le florin, chez nous, paraît avoir valu une vingtaine de nos francs. Au milieu du siècle, il faut l'estimer plus bas ; et si nous lui supposons une valeur approximative de fr. 15, le sol aurait valu fr. 1.25 et le denier 10 centimes à peu près. Sur cette base, les prix de journées et salaires du milieu du XVI<sup>me</sup> siècle s'adaptent assez bien à ceux des siècles précédents.

Mais considérons tout d'abord les prix des céréales. La coupe de blé de bonne qualité pesant environ 50 kilos, le prix noté pour celui de 1553 (vendu à 35 sols en moyenne) la mettrait à fr. 44 env., soit 88 fr. le quintal métrique, — un prix de famine, assurément, qui baissa un peu l'année suivante, à en juger par les prix d'achat de froment pour semence<sup>13 bis</sup>. Ces prix anormaux ne peuvent donc pas servir comme termes de comparaison. Ce qu'on peut relever, peut-être, ce sont les grands écarts de prix entre le froment, d'une part, le méteil et l'avoine, d'autre part. Du moins le méteil vendu par dame Loyse Borgeysaz ; car celui qu'elle achète pour semens, la même année, vaut le double : affaire de qualité, sans doute.

Le vin des deux récoltes ici mentionnées se vendit à des prix très différents. Celui de la première récolte, à 16 fl. 9 sols le char, en moyenne, ce qui le mettrait à 26 centimes le litre environ. Celui de la seconde vente,

à 27 fl., en moyenne, le char, ce qui ferait 43 centimes. La moyenne des deux années — 35 centimes en chiffre rond — peut sembler un peu basse. Mais ce prix s'est pratiqué aujourd'hui encore (récolte 1935) et s'accorde au prix moyen de l'époque précédente.

La cuisson du pain au four banal paraît d'un bon marché extrême : 7 deniers la coupe. Mais c'est le prix que nous avons retrouvé en 1466, dans le Registre du Conseil, lors d'une amodiation du four. Sans doute ce prix était-il plus ancien encore et demeurait invariable. S'il s'agit ici d'une coupe de farine, soit environ 65 litres pesant 40 kilos et donnant à peu près 60 kilos de pain de ménage, ces 7 deniers, représentant 73 centimes, constituaient une rétribution extraordinairement faible pour la peine et le feu du fournier banal. Cela étant, on ne saurait donc facilement descendre plus bas que nous ne l'avons fait dans l'estimation du florin à cette époque (15 francs, v. ci-dessus).

Une autre raison en serait le bas prix de certaines journées d'ouvriers, compte tenu de ce qui a été dit plus haut sur l'appréciation psychologique de la monnaie. Ainsi les batteurs de blé (les « écossoriers » de notre texte) recevaient 9 deniers outre leur nourriture, soit moins d'un franc actuel ; des épandeuses de fumier — travail pénible et si peu féminin — touchaient le même salaire ; les effeuilleuses avaient un sol.

Les autres journées de campagne, qui vont de 18 à 30 deniers, selon la nature du travail, la saison ou l'abondance de la main-d'œuvre, paraissent assez bien payées. De même celles des ouvriers non nourris à 4 sols et des gens de métier à 5 sols. Elles représentent en moyenne à peu près le double de celles que nous avons relevées plus haut dans les comptes de la châtelenerie des XIV<sup>me</sup> et

XV<sup>me</sup> siècles si, comme il le semble bien, ces prix-là s'entendaient alors pour ouvriers non nourris. Rien là que d'ordinaire puisque le florin paraît avoir perdu chemin faisant d'un siècle à l'autre la moitié de sa valeur relative.

Nous avons donné les prix de la tannerie à titre purement documentaire, car on n'en peut rien tirer comme termes de comparaison vu l'évolution technique de ce métier. De même le rapprochement des prix des céréales est sans valeur démonstrative au point de vue du problème discuté ici. Au prix du froment en 1554, le pain coûterait sensiblement plus d'un franc le kilo. Les journaliers à 9 deniers (nourris) ne rapportaient pas cette valeur en rentrant du travail ; et la journée du manœuvre (nourri) à 1 sol et demi ou 2 sols faisait à peu près ou un peu plus du coût de 2 kilos de pain. Il est vrai que les gens de cette condition ne mangeaient guère de pain de froment, le mietteil coûtant moins cher. Cependant, aux jours de disette et de chômage, combien dures devaient être leurs privations ! La charité privée ou publique y portait remède pour une part, il est vrai<sup>14</sup> ; mais le « bon vieux temps » a connu bien d'autres misères que le nôtre.

### III

Dans les années 1647 à 1650, Jean Bardin, receveur baillival à Morges « sous l'autorité de Noble, Magnifique et très honnoré Sgr Daniel Morlot »<sup>15</sup>, a noté ses opérations comptables dans un « Livre de raison » qui est d'un vif intérêt<sup>16</sup>. L'ordre laisse à désirer dans ces comptes ; ils présentent des lacunes en tout cas ; mais le détail en est clair, et c'est ce qui nous importe ici. Des chapitres séparés présentent les recettes et les dépenses en argent (« en deniers ») et en céréales. Dans un compte général

figurent un grand nombre de dépenses fort diverses, relatives à l'administration du domaine souverain (dîmes, etc.), comme aussi à l'administration privée des biens du bailli Morlot et de son ménage. Puis viennent des comptes spéciaux de vendanges, de battages de grains, de dîmes diverses, de cuirs et peaux, etc.

Pour plus de clarté, nous groupons ici selon certaines rubriques, non pas la teneur littérale, mais la signification comptable des notes relevées ci-après.

A. Céréales.

En 1647, ventes de <i>froment</i> ,	la coupe, à	10 fl. 6 s.
	et à	11 fl.
En août 1648, <i>idem</i>	» à	10 fl.
	et à	11 fl.
Le 17 avril 1649, <i>idem</i>	» à	10 fl. 6 s.
Le même mois, autre vente	» à	11 fl.
Le 9 mai 1649, <i>idem</i>	» à	12 fl. 6 s.
Le 11 septembre 1649, <i>idem</i>	» à	15 fl.
Le 11 novembre 1649, <i>idem</i>	» à	16 fl.
En 1647, vente de <i>méteil</i> ,	» à	7 fl. 6 s.
Au printemps 1648, <i>idem</i>	» à	7 fl. 6 s.
» 1649, <i>idem</i>	» à	8 fl. 3 s.
Les 5 et 21 juin 1649, <i>idem</i>	» à	12 fl.
Le 3 août 1649, <i>idem</i>	» à	12 fl.
Le 16 janvier 1650 <sup>17</sup> , <i>idem</i>	» à	8 fl.
En 1647, vente d' <i>avoine</i> ,	» à	3 fl. 6 s.
Le 14 octobre 1648, <i>idem</i>	» à	2 fl. 3 s.
Le 21 juin 1649, <i>idem</i>	» à	4 fl. 6 s.
Le 11 septembre 1649, <i>idem</i>	» à	4 fl. 6 s.
En avril 1649, vente de <i>mécle</i> ,	» à	4 fl. 3 s.
	et à	5 fl.

Le 18 avril 1649, <i>idem</i>	»	à	5 fl.
Le 21 avril 1649, <i>idem</i>	»	à	5 fl.
En juin 1649, <i>idem</i>	»	à	5 fl. 6 s.
En avril 1649, vente d'orge,	»	à	6 fl.

B. *Vin.*

En octobre 1647, vente par pot	à	9 s.
En sept. 1648, vin de communion estimé	à	8 s.
En décembre 1648, <i>idem</i> estimé	à	9 s.
En octobre 1649, vente en mi-gros, le pot	à	7 s. 6 d.

C. *Journées d'ouvriers.*

A très peu d'exceptions près, il s'agit de travail agricole ou de manœuvre. Les prix n'en varient pas d'une année à l'autre, mais plutôt selon la nature du travail et peut-être selon la saison. On n'y distingue pas toujours les « grandes journées » d'ouvriers non nourris par l'employeur des « petites journées » (ouvriers nourris) ; ce dernier point est parfois spécifié. Les dates, assez rares, ont été omises ici :

A diverses reprises des faucheurs touchent par j. 2 fl.	
Un homme nourri, pour le même travail,	» 9 s.
Un autre « pour aider à faner »,	» 6 s.
Des manœuvres (porteurs de blé, remueurs de blé au grenier) ont reçu 2 fl. 6 s., 2 fl., 1 fl. 6 s.	
9 s., et 7 s. 6 d. (ce dernier prix en janvier ; les deux derniers, outre la nourriture apparemment).	
Journées p. charger du fumier sur barques,	à 1 fl. 6 s.
Journées de presseurs de vendange (en 1647, 1648 et 1649, ouvriers non nourris),	à 2 fl. 6 s.

Autres journées de pressoir (ouvr. nourris), à 1 fl.

» » de vendange (hommes et  
et femmes), à 2 fl.

Journées de dîmeurs de moisson (nourris), à 1 fl.

» » (non nourris), à 2 fl.  
et à 2 fl. 6 s.

» » de vendange (nourris), à 1 fl.

» de maître charpentier, à 2 fl. 6 s.

Les chiffres ci-dessus permettent d'établir à 2 florins en moyenne la « grande journée » d'ouvrier agricole et celle de manœuvre, et à 1 fl. la « petite journée ». Essayons de rapprocher ces prix de ceux du blé et du vin qui les précédent.

Calculé sur nos données, le prix moyen de la coupe de froment est de 12 florins, à très peu de chose près ; ce qui fait près de 3 sols pour le prix du kilo, la coupe pesant 50 kilos. Le quintal métrique serait ainsi à 300 sols, c'est-à-dire 25 florins. Une « grande journée » payée à 2 florins valait donc huit kilos de froment et la « petite journée » moitié moins. On n'était pas, alors non plus, au temps de l'abondance<sup>18</sup>.

Ces chiffres permettent-ils peut-être de comparer la valeur du florin d'alors au franc suisse actuel ? Non pas strictement, sans doute, mais par approximation prudente. Le pot de vin, par quantité, était à 7 sols 6 deniers en 1649 ; cela ferait environ 5 sols le litre. Le blé, nous l'avons vu, était à près de 3 sols le kilogramme. Si nous estimons le florin à fr. 2.— ou 2.50 de notre monnaie, le blé eût coûté les 3 douzièmes et le vin les 5 douzièmes de ces valeurs en francs, soit le kilo de blé fr. 0.50 à fr. 0.62 et le vin fr. 0.83 à fr. 1.04 le litre. Cette estimation du florin paraît donc assez élevée.

Basés sur cette équivalence, les salaires seraient de fr. 4.— à fr. 5.— la « grande journée » et de fr. 2.— à 2.50 la « petite journée », chiffres qui nous paraissent assez hauts, compte tenu de ce qui a été dit précédemment de l'appréciation subjective de la monnaie. Faudrait-il donc abaisser encore l'évaluation du florin pour le milieu du XVII<sup>me</sup> siècle ? N'oublions pas que la guerre de Trente ans, qui finissait à peine, avait provoqué une crise monétaire dont souffrit toute la Suisse et qui fut pour beaucoup dans la guerre des paysans de 1653. Au surplus, on ne saurait comparer rigoureusement les prix des journées à ceux des denrées donnés ici. D'une part, nos moyennes ont des bases trop étroites ; d'autre part, les denrées sont sujettes à des fluctuations de prix commandées, alors surtout, par l'état des récoltes, tandis que les salaires ont plus de fixité. Ceux-ci enfin, pour une large part, tiennent à des conditions économiques dont la complexité n'apparaît pas toujours rétrospectivement.

Par contre, une comparaison entre les salaires du milieu du XVI<sup>me</sup> siècle et ceux du milieu du XVII<sup>me</sup> permet d'établir approximativement l'étendue de la dépréciation du florin de 1555 à 1650. A la première de ces dates, les journées d'ouvriers agricoles et de manœuvres nourris étaient payées environ 2 sols, et non nourris le double. Un siècle plus tard, ces prix sont d'un *florin* et 2 florins respectivement. Le rapport qui s'établit ici est exactement de un à six. En ce qui concerne les services de travail, tout au moins, la monnaie valait donc six fois moins en 1650 qu'en 1555. Et comme, pour la première de ces dates, nous avons reconnu bien assez haute l'estimation du florin à fr. 2.50 actuels, l'estimation à fr. 15.— pour la seconde paraît maximale aussi.

Les séries ci-après ne permettent guère de déductions ou de comparaisons un peu serrées. Elles ont pourtant leur valeur à titre d'indications et contribuent à situer le problème d'équivalence soulevé dans ces pages.

*D. Transports et messages.*

Voiture de 2 chars de vin <sup>19</sup> de St-Prex au Canal <sup>20</sup> , prix fixé	15 fl.
<i>Id.</i> d'un tonneau de blé du Canal aux Halles de Morges,	2 fl.
<i>Id.</i> de 3 chars de vin de Lussy à Morges,	6 fl.
<i>Id.</i> de 100 gerbes paille de Lussy à Morges,	8 fl.
<i>Id.</i> de « fustes » vides du Canal à Morges, la f. à	2 fl.
<i>Id.</i> de tonneaux vides du Canal à Morges, le t. à	1 fl. 3 s.
<i>Id.</i> de 7 chars de blé de St-Prex à Morges, le ch. à	2 fl.
<i>Id.</i> d'un char de vin de St-Prex à Morges,	2 fl. 6 s.
Port (par le lac ?) de 2 cuirs frais Morges- Lausanne,	1 fl.
<i>Id.</i> de 27 peaux de veau tannées Lausanne- Morges,	6 s.
<i>Id.</i> par le lac, de 4 cuirs frais Morges-Genève,	2 fl.
<i>Id.</i> par le lac, de 2 grands cuirs et 20 peaux de veau tannés, de Genève à Morges,	1 fl.
<i>Id.</i> par le lac, d'un tonneau de fruits Vevey- Morges,	6 s.
Ports de lettres Morges-Berne ou Genève et vice versa, à	3 s.
Un messager express de Morges à Lausanne,	1 fl. 6 s.
Un dit de Morges à Nyon,	6 fl.
Un dit de Nyon à Morges,	6 fl.

*E. Prix d'unité de travaux et objets.*

Coupes dé cheveux de jeunes gens, à	6 s.
Une serrure de porte de grange,	6 fl.
Une grosse corde pour cloche, la livre à	9 s.
Douves de tonneaux (« chars »), la paire	5 s.
Fonds                  »                  » la pièce	4 s.
Une cuve à vendanger d'environ 30 hl.,	16 fl.
Diverses « fustes », la pièce à	4 fl. 6 s.
»    « brantes »,   »	1 fl. 6 s.
Un seillot à vendange,	3 s.
Un fer à cheval posé,	9 s.

*F. Comestibles.*

Un faisan,	4 fl.
Un dindon,	4 fl.
Une gélinotte,	2 fl. 6 s.
Deux oranges (en octobre),	7 s. 6 d.
»    (en juillet),	3 s.
Trois citrons,	1 fl. 10 s. 6 d.
½ livre huile d'olive,	7 s. 6 d.
Autre prix du même article,	6 s. 9 d.
Un « salignon » (plus anc. « salagnon ») de sel <sup>21</sup>	7 s. 6 d.
Deux chapons achetés à Genève,	4 fl.
Riz, la livre	6 s.
Un pâté « à la cardinale » (?)	6 fl.

*G. Dépenses d'auberge.*

A Nyon, 3 pers. av. chevaux 1 j. et 1 nuit,	20 fl.
A Cossonay, en voyage, dîner de 3 pers.,	10 fl.
A Genève, louage de 2 chev., env. 2 jours,	10 fl. 6 s.
»    dîner de 3 personnes,	14 fl. 9 s.

*H. Prix divers (à titre purement documentaire).*

Chandelles, la livre	1 fl.
Saindoux, »	1 fl.
« Eau ardente » (eau-de-vie), le pot	1 fl. 6 s.
Poudre de chasse, la livre (en moyenne)	1 fl. 9 s.
Plomb de chasse (« dragées »), la livre	2 fl.
» autre achat, la livre	10 s. 6 d.
Six pierres à fusil,	3 s.
Huile à brûler, le pot	3 fl.
Paille, 24 gerbes, la gerbe achetée à	5 s.
Un cahier de 2 mains pour écolier,	1 fl. 1 s. 6 d.
Deux psautiers av. filets or et crochets,	6 fl.
Divers formats papier à écrire, la rame de	2 fl. 6 s. à 10 fl.
Une paire gants pour jeune homme,	1 fl. 9 s.
Une autre dite »	2 fl. 9 s.
Un peigne d'ivoire »	1 fl. 3 s.

Le livre de raison du receveur Bardin contient encore un assez grand nombre d'autres données intéressantes. Mais ce que nous en avons extrait ci-dessus en est l'essentiel relativement au problème historique de l'équivalence des monnaies, à la solution duquel nous serions heureux d'avoir contribué, si peu que ce fût, par cette étude.

E. KÜPFER.

NOTES

<sup>13 bis</sup> En 1545, selon deux notes du Registre du Conseil de Morges, la cherté avait été extrême : la coupe de froment était montée à 9 florins et celle d'avoine à 40 sols. Ces deux notes sont du mois de juin ; l'une est dans le texte des délibérations du 8 juin, l'autre, qui est marginale, suit immédiatement l'indication du décès d'un conseiller survenu le 2 juin, mais sous la date du 2 janvier, où figure, dans le rôle complet, le nom de ce conseiller. Au même

endroit, une autre note marginale analogue, du 22 novembre, indique 5 fl. pour la coupe de froment et 1 fl. celle d'avoine. Les prix avaient donc baissé après la moisson. Le florin compté à 15 fr., le prix de 9 florins la coupe ferait 270 fr. les 100 kilos.

<sup>14</sup> Un article de ce compte jette un beau jour là-dessus. La tutrice « compte avoir livré le 22<sup>me</sup> d'avril de la dite année 1554, le jour après le trépas du dit feu Pierre Borgeysaz, pour l'honneur de Dieu, aux pauvres de Notre Seigneur, à chacun un quart », soit au total 6 florins. S'il s'agit bien de quarts de sol, comme il le semble, dans l'aumône ci-dessus, la somme indiquée, égale à 75 sols, ferait trois cents quarts. Cela paraît énorme comme total des pauvres (même en y comprenant ceux des environs) pour une ville qui, quatre-vingts ans après, dans une occasion très importante, ne réunissait pas deux cents hommes dans une assemblée plénière des Conseils, des bourgeois et des habitants (*R. C.* 17 octobre 1633).

<sup>15</sup> Sur le bailli Daniel Morlot v. le *D. H. B. S.* et le fasc. II de nos *Anciennetés morgiennes*.

<sup>16</sup> Ce document nous a été aimablement communiqué par M. le bibliothécaire Fr. Th. Dubois, dont il est la propriété. — V. aussi les extraits du Livre de raison de François Forel, publiés dans la *R. H. V.* de 1910, nos 8 et 9, qui sont d'un caractère différent.

<sup>17</sup> Le texte est tristement significatif de la disette à ce moment : « messel germé et demy pourri livré pour journée, apprécié 2 florins le quarteron » — soit 8 fl. la coupe.

<sup>18</sup> Il est hors de doute que la pauvreté ait alors été une vraie plaie sociale toujours vive : v. Grenus, *Documents*, nos 237, 2<sup>me</sup> pièce, et 238, pour les années 1621 et 1622. A ce moment-là une requête à LL. EE. attribue la misère essentiellement à la crise monétaire. Trente ans plus tard, le Synode de Lausanne, en mars 1652, s'occupe de la misère populaire : v. Vuilleumier, *Hist. de l'Egl. réf. du Pays de Vaud*, II, 674. La série A ci-dessus montre la cherté croissante des céréales en 1649 : de 11 fl. au printemps, la coupe de froment passa à 16 fl. en novembre ; c'est une augmentation de 62 %. Le meteil, du printemps au commencement de juin, passa de 8 fl. 3 sols à 12 fl., augmentant de 48 % en moins de deux mois. (Nous avons converti ici en coupes, pour les mêmes raisons que précédemment, les postes comptables le plus souvent notés en sacs de 2 coupes.) Notons enfin que maints textes du Reg. du Cons. de Morges attestent aussi la misère de ce temps.

<sup>19</sup> Le « char de vin », de 18 setiers à 32 pots, faisait 933,69 litres ; c'était donc un fût, ou une pièce, de cette contenance.

<sup>20</sup> Il s'agit ici du canal dit d'Entreroches, nouvellement établi alors, et auquel s'intéressait le bailli Morlot. Le point d'amorce sur la Venoge en fut d'abord sous Cossonay. V. *D. H. V.* à l'art. *Entreroches*, canal.

<sup>21</sup> Le « salignon » de sel pesait alors environ 1200 gr. V. Dr P. Guggisberg, *Der bernische Salzhandel*, p. 69.